

des Pères Jésuites, hier, n'a pas désempli. Des fidèles de toute condition allaient prier le Dieu qui rend la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, et qui fait marcher les boiteux, d'ouvrir les yeux à la France et de lui faire voir enfin quelle est la cause de ses maux et où elle doit en chercher le remède.

ARMAND RAVELLET.

Informations-Nouvelles

L'empereur Napoléon vient d'adresser à M. Rouher une lettre dans laquelle il le félicite d'avoir défendu « l'honnêteté du régime déchu. » Il est probable que les journaux bonapartistes nous communiqueront ce soir le texte de cette nouvelle épître.

M. Jules Ferry, notre nouveau ministre à Athènes, partira pour son poste par la voie de Brindisi le 10 juin. Il arrivera au Pirée vers le 15.

Le principal objet de la mission de M. Ferry est, pour l'instant, d'arriver à un accord dans la question du Laurium, depuis si longtemps pendante entre la France, la Grèce et l'Italie.

M. Ferry partira avec tous les pouvoirs nécessaires pour régler cette affaire, dont la Grèce désire la prompt solution.

L'évêché de Marseille a fait demander l'autorisation au maire de laisser sortir les processions que les paroisses font chaque année à l'époque de la Fête-Dieu. Le maire a refusé l'autorisation, mais le général Espivent, en vertu du pouvoir qui lui confère l'état de siège, a accordé l'autorisation en assumant sur lui la responsabilité des faits qui pourront en résulter.

Les nouvelles espagnoles continuent à avoir un aspect spécialement funambulesque, ainsi qu'on peut en juger par deux dépêches dont voici le texte :

Madrid, 23 mai, 5 h. 30 du matin.
On attend pour aujourd'hui de nombreuses soumissions de carlistes en Biscaye. Une autre dépêche nous apprend que cette attente a été justifiée.

En effet, elle est conçue en ces termes :
Madrid, 23 mai, 8 h. du matin.
Dix-huit carlistes ont fait leur soumission.

Mais là n'est pas le plus drôle. On sait que Madrid a eu sa crise ministérielle, déterminée par une affaire de ménage politique très obscure et très embrouillée, dont voici la substance : Il s'agissait d'une somme de 500,000 francs dont le ministère n'a pu justifier l'emploi qu'en avouant qu'elle avait servi à faire de la police. Or, cette police est absolument dans la gamme de Tricoche et de Cacolet : les ministres, les généraux et le roi lui-même sont filés en même temps que les carlistes et les républicains :

Un agent, qui tient à gagner sa paye, rapporte que le roi, n'ayant aucune confiance dans les généraux espagnols, a écrit au roi Victor-Emmanuel, son père, pour le prier de demander deux généraux à l'empereur d'Allemagne.

Un autre agent a suivi, à la sortie de l'Opéra, avec un cache-nez, plusieurs personnages politiques qui se sont réunis chez un aide-de-camp du maréchal Serrano, où il a été convenu que le maréchal prendrait le commandement de l'armée du Nord et reviendrait en ramenant le fils de la reine Isabelle. Quant au général Rey, qui avait eu le portefeuille de la guerre dans ce même ministère, la police prétend qu'il avait signé l'engagement de se mettre à la tête du mouvement carliste dans la Manche.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 28 mai.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

M. Thiers assiste à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Reprise de la seconde délibération sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

M. le colonel Denfert-Rochereau, auteur d'un contre-projet, commence par rendre hommage à la netteté du rapport qui précède le projet, de la commission; cependant ni ce rapport, ni ce projet ne lui donnent satisfaction.

L'orateur ne pense pas que la combinaison indiquée par la commission réponde au besoin d'instruction militaire qui se fait sentir, et critique les catégories que le projet établit dans l'armée et le mode de passage de l'une à l'autre. Il s'élève contre l'inégalité dans la durée du service actif, contre la faculté laissée à certaines catégories de rester dans leurs foyers, enfin contre le principe de l'obéissance passive.

Une voix. — Vous battez en brèche le règlement.

M. le colonel Denfert. — Je maintiens que c'est avec l'obéissance passive que l'on fait des armées toujours prêtes à se rendre complices de la violation des lois. (Vifs applaudissements à gauche. — Murmures à droite.)

M. le colonel Denfert se défend de vouloir détruire dans l'armée l'esprit de discipline qu'il a toujours maintenu sérieusement dans les corps placés sous ses ordres, mais l'expérience du passé doit prévenir contre le retour du 18 brumaire et du 2 décembre. Quelles sont, dit-il, les armées où la discipline a été le plus relâchée? Justement les armées de l'obéissance passive et du coup d'Etat. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur ajoute que c'est la pratique prolongée de l'obéissance passive, qui, en tuant l'esprit d'initiative, a été une des causes de nos malheurs récents en attestant les rap-

ports du conseil des capitulations. Or, il faut sortir de ces voies funestes pour entrer dans celles de la responsabilité individuelle. (Protestations à droite.)

L'honorable membre voudrait qu'on s'inspirât davantage de ces principes qui tendent à instruire et à fortifier l'armée bien plus que l'ancienne routine qui ne tend qu'à l'abruter. (Vives protestations à droite. — L'orateur est obligé de s'interrompre pendant quelques instants.)

M. Schœlcher. Descendez de la tribune si l'on ne veut pas vous écouter.

Une voix à gauche. — Ecoutez un officier qui n'a pas capitulé.

M. le colonel Denfert conclut en résumant les griefs contre le projet qui : 1° ne fait pas assez large la part de l'instruction; 2° ne donnera qu'une application tronquée du service obligatoire, laissant trop de place à l'arbitraire et à la contrebande du ministre de la guerre. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. le général Changarnier vient défendre l'obéissance passive; à son sens, le 2 décembre, il n'y a eu qu'un coupable, celui qui a ordonné le coup d'Etat. L'armée ne saurait être responsable de ce crime. (Applaudissements à droite.)

M. le duc d'Aumale commence par annoncer qu'il laissera de côté la question de discipline pour traiter uniquement celle du recrutement. Quelle sera, dit-il, la meilleure combinaison?

Celle qui, tout en donnant la plus forte armée, sera la moins ruineuse pour le pays, arrêtera le moins le développement de la population et ne tarira pas les sources de la richesse nationale.

L'orateur rappelle les législations antérieures, celle de 1832 notamment. Elles contenaient à côté d'excellentes dispositions de moins bonnes, ainsi le remplacement dont on a peut-être un peu trop mérité, est devenu mauvais par la loi de 1835, aussi, ajoute-t-il, si le pays s'est familiarisé aujourd'hui avec le service obligatoire, il faut fermer résolument la porte au remplacement.

Ici se pose la question de l'appel total de la classe. L'orateur se prononce pour l'incorporation totale de chaque classe.

L'honorable député examine ensuite les conditions qui doivent présider à la formation d'une armée vaillante et solide. Avant tout, dit-il, il faut se garder des improvisations du génie; il ne suffit pas de mettre un numéro sur un bouton d'uniforme pour constituer un régiment. En ce qui concerne la durée du service, M. le duc d'Aumale se prononce pour cinq ans, attendu que ce nombre d'années est plus propre à assurer à la loi toute son élasticité.

L'orateur poursuit en critiquant le projet. En ce qui regarde les illettrés, les dispositions adoptées par la commission lui paraissent injustes, illogiques, anti-militaires, il s'étonne qu'on inflige à ces hommes comme un châtimant l'honneur de servir le drapeau français qui, après avoir été, dit-il, pour nous, l'emblème de la victoire, est devenu celui de la concorde et de l'union. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le duc d'Aumale conclut en conseil lant à l'Assemblée de voter la loi.

(L'orateur, en descendant, est félicité par ses collègues.)

M. Farcy signale dans le projet une série de contradictions. Ce projet pose en principe le service obligatoire et étudie ce principe dans l'application. Cela posé, l'orateur combat le système des armées permanentes; ce qu'il veut, c'est l'armée nationale. Pour ce qui regarde la durée du service, il est d'avis de le réduire le plus possible. Ce qui tue la discipline, dit-il, ce n'est pas la courte durée du service, mais la protection, le privilège, les ménagements à l'égard des grands coupables, c'est l'hésitation qu'on met à les traduire devant les juges.

Une voix à droite. — Respectez l'accusé.

M. Farcy. — Le meilleur moyen de le respecter, c'est de lui donner des juges. (Applaudissements à gauche.)

M. le général Guillemaut insiste sur la nécessité d'instruire le soldat et d'inculquer à chaque citoyen, cette pensée que son premier devoir est de servir son pays.

L'Assemblée renvoie à demain la suite de la discussion et du discours du général Guillemaut.

Député d'un rapport de la commission d'initiative concluant à la non-prise en considération de la proposition Haentjens, tendant à l'ouverture d'une enquête sur les causes de la capitulation de Paris.

La séance est levée à 5 heures 45 minutes.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'une erreur s'est glissée dans l'impression des cartes pour l'élection d'un député à l'Assemblée Nationale.

Il est bien entendu que le scrutin sera ouvert LE DIMANCHE 9 JUIN, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, et non le 3 juin, comme il est indiqué sur une partie des cartes.

DELEPORTE-BAYART, adjoint.

Roubaix, le 29 mai 1872.

On lit dans le XIX^e Siècle :
« Le général Faidherbe a saisi officiellement le ministre de la guerre de sa demande de mise en disponibilité. »

« Le général Chanzy, le général de Cissey et M. Thiers font leur possible pour engager M. Faidherbe à revenir sur sa décision; mais ils ne paraissent pas encore avoir rien obtenu de l'ancien commandant en chef de l'armée du Nord. »

On lit dans le Ralliement :
« Avez-vous vu le dernier numéro de l'Eclipse ? Il renferme la charge, très peu réussie d'ailleurs, de M. le duc d'Audiffret-Pasquier qui, des pincettes à la main, fouille un tas d'immondices et en retire des papiers. »

Cela a donné l'idée d'un jeu nouveau.

On prend une collection du Progrès du Nord, et on la jette en tas dans un coin, puis vous vous gantez, vous saisissez délicatement vos pincettes et, les yeux fermés, harponnez le premier numéro venu tout comme les frères et amis piquent une polichinelle à l'hasard de la fourchette.

A tout coup l'on gague.

Nous avons essayé et voici ce que nous a rapporté notre premier coup de pincettes.

Progrès du Nord, numéro 34,

du samedi 3 février 1872.

Les Parquets de la République.

« Au lendemain du 4 septembre, le parti républicain s'est montré dans le Nord, pendant son passage au pouvoir, particulièrement éminent envers les parquets impériaux. M. le procureur général Morcrette, compris dans la mesure de révocation qui avait atteint tous ses collègues et que le gittinait à son égard UNE ARDEUR POLITIQUE dont des procès récents et retentissants avaient donné la mesure, avait dû à de GÉNÉREUSES INTERVENTIONS de se voir, non-seulement réplacé dans la magistrature, mais même maintenu à son poste par un nouveau décret rapportant et annulant le premier. »

Dans son numéro 145, du 24 mai 1872, le même Progrès du Nord dit ce qui suit :

« Nous avons le devoir de rendre hommage à l'élevation de langage et de pensée de M. le procureur général (le Progrès ne le nomme pas, mais il s'agit du même magistrat, M. Morcrette), venant montrer que les nobles traditions de la magistrature française ne sont pas perdues. »

Dans son numéro 146, du 25 mai, le même Progrès, fou de joie, revient sur ce sujet et ajoute : « On a entendu la voix autorisée du plus haut représentant de l'ordre public, la voix de M. le procureur général (le Progrès continue à ne pas le nommer, mais c'est encore M. Morcrette) infliger un dé-saveu éclatant à certains excès de zèle, etc. »

Parfait ! parfait ! parfait !
Il fut un temps (j'en parierais la toison de M. Testelin) où la voix du plus haut représentant de l'ordre public paraissait au Progrès moins autorisée, moins noble, moins auguste.

Mais, voyez, rien ne gaut comme les révolutions, les interventions généreuses et au besoin comme un réquisitoire délicatement enroulé de madrigaux, pour changer les hommes et modifier les impressions de part et d'autre, du reste.

M. Barthe, celui qui, au commencement de la monarchie de juillet, échangea la sienne de garde des sceaux contre la présidence de la Cour des comptes, avait été carbonaro à ses débuts dans la politique.

Un jour que, dans son âge mûr, il émettait des théories peu conformes aux opinions de sa première jeunesse, son interlocuteur le lui fit remarquer.

« Tout cela est une affaire de point de vue, » répondit M. Barthe à l'âge que vous me rappelez, je voyais les révolutions de la rue, je les vois maintenant du premier étage. Cela change beaucoup, je vous assure. »

La Compagnie du Nord vient de rétablir, avec des modifications qui méritent d'attirer l'attention générale, l'émission des Billets circulaires pour des voyages à prix réduits aux bords du Rhin, en Hollande, dans le Nord de la France et en Belgique.

BILLETS CIRCULAIRES

Paris, le 25 mai 1872.

L'émission des billets dits circulaires, pour les Bords du Rhin, la Hollande et la Belgique, sera reprise à partir du 1^{er} juin jusqu'au 30 septembre.

Il y en a de trois espèces différentes :

Première combinaison :

Voyage dans le Nord de la France et en Belgique.

Prix : 1^{er} cl. 90 fr. 50 c. — 2^e cl. 68 fr. 50.

Itinéraire : Paris, Amiens, Douai, Lille, Courtrai, Gand, Bruges, Ostende, Bruxelles, Malines, Anvers, Louvain, Liège, Spa, Namur, Charleroi, Saint-Quentin, Compiègne, Chantilly, Paris, ou vice versa.

On délivre des billets à Paris, Amiens, Douai, Lille, Saint-Quentin.

Les voyageurs ont droit à 25 kil. de bagages gratuits sur tout le parcours.

Deuxième combinaison :

Voyage en Belgique, en Hollande et sur les bords du Rhin.

Prix du billet en 1^{re} cl. 123 fr. 50.

Itinéraire : Paris, Amiens, Douai, Mons, Bruxelles, Malines, Anvers, Dordrecht, Rotterdam, Delft, La Haye, Leyde, Harlem, Amsterdam, Utrecht, Arnheim, Clèves ou Emmerich, Cologne, Aix-la-Chapelle, Spa, Liège, Namur, Charleroi, Saint-Quentin ou vice-versa.

Les bureaux d'émission sont, sur les lignes du Nord en France et en Belgique, Paris, Amiens, Douai, Saint-Quentin, Namur, Liège.

Chaque voyageur a droit au transport gratuit de 25 kilogrammes de bagages sur la ligne du Nord et en Belgique : pas de gratuité en Hollande.

Troisième combinaison :

Voyage sur les bords du Rhin :

Prix du billet en 1^{re} cl. 138 fr.

Itinéraire : Paris (gare du Nord) Amiens, Douai, Valenciennes, Bruxelles, Liège (ou Paris, St-Quentin, Charleroi, Namur, Liège), puis Liège, Cologne, Bonn, Coblenz, Ems, Mayence, Wiesbaden, Francfort, Heidelberg, Carlsruhe, Baden-Baden, Kehl, Strasbourg, Paris (Est) ou vice-versa.

Les bureaux d'émission sont, sur les lignes du Nord en France et en Belgique, Paris, Amiens, Douai, Saint-Quentin, Namur et Liège.

Chaque voyageur a droit à 25 kilogr.

de bagages gratuits sur tout le parcours.

Un vol d'une somme de 3,700 fr. a été commis chez M. Tröllin, représentant de la maison Sichel, de Paris.

L'enquête à laquelle s'est livrée la police n'a pu faire découvrir l'auteur de ce vol.

On n'a remarqué aucune trace d'effraction sur la serrure du tiroir dans lequel était déposé l'argent disparu.

Ces jours derniers, rue Neuve, il a été trouvé une peléline.

La personne qui la perdue peut la réclamer au bureau de M. le commissaire central.

Sur la plainte de son mari, Catherine B..., [soigneuse, accusé d'adultère, a été arrêtée; son complice Léopold H..., l'issérant, a été aussi mis en état d'arrestation.

Les antécédents de la femme B... sont déplorables; elle était déjà sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Il y a un mois environ, un vol d'argent et d'effets d'habillement avait été commis dans une ferme de Marq-en-Barœul, sans que l'auteur pût être décelé.

Ici, dans la même ferme, on constatait un nouveau vol du même genre, en même temps que les domestiques trouvaient un individu à mine suspecte, blotti dans un coin de la grange. Soupçonné à bon droit de ce nouveau larcin, il fut arrêté. Pressé de questions par la gendarmerie, que l'on avait fait prévenir, il déclara être l'auteur des deux vols.

Cet individu ne doit pas être novice dans ce genre de métier, car, après s'être introduit dans l'intérieur de la maison par une fenêtre, visita il les armoires et, avec le plus grand saug-froid, pénétra dans la cuisine où il se servit un copieux repas.

Un vieillard idiot de l'hospice civil de Lille, qui s'était échappé, ces jours derniers, a été retrouvé ce matin à Fiers.

Il a été reconduit à Lille et réintégré à l'hospice.

Dans le but d'implorer la clémence d'un fermier de Marq-en-Barœul qui le menaçait de poursuites judiciaires pour avoir passé à travers ses récoltes, un habitant de cette localité n'a pas trouvé d'argument plus éloquent que de rouer de coups ce propriétaire.

Dénoncé aussitôt à la gendarmerie, il a été arrêté.

Dernières Nouvelles

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Berlin, 28 mai.

Le prince Humbert et la princesse Marguerite sont arrivés à deux heures et demie de l'après-midi; ils ont été reçus à la gare par l'empereur, le prince héritier, le prince Frédéric-Charles et divers notabilités; on leur a rendu les honneurs militaires. L'empereur lui-même a accompagné ses augustes visiteurs au palais impérial.

Le Reichstag a adopté en première et deuxième lecture la convention postale avec le Portugal.

New-York, 28 mai.

Quatre steamers et près de quarante voiliers, occupés à la pêche du phoque, ont fait naufrage sur les côtes du Labrador. Tous les équipages auraient péri.

On croit que M. Horace Greeley retirera sa candidature s'il n'est pas soutenu par les démocrates.

Madrid, 28 mai, midi.

La Gazette officielle publie un décret nommant le maréchal Serrano président du conseil et ministre de la guerre.

Un autre décret charge l'amiral Topete, ministre de la marine, de l'intérim de la présidence du conseil et du ministère de la guerre.

Le roi et la reine recevront aujourd'hui le général Sikes, ministre des Etats-Unis et Mme Sikes.

Avis du Conseil d'enquête

sur la CAPITULATION DE LA PLACE DE PÉRONNE

Le Journal officiel publie aujourd'hui le document suivant, particulièrement intéressant pour la région du Nord : (Extrait du procès-verbal de la séance du 7 mai 1872.)

Le conseil d'enquête, Vu le dossier relatif à la capitulation de la place de Péronne,

Vu le texte de la capitulation, Sur le rapport qui lui en a été fait, Qui MM. le commandant Peyre, ex-commandant du génie et précédemment sous-préfet de Péronne.

Le commandant Bonnault, ex-commandant de l'artillerie; Le commandant Garnier, ex-commandant de la place;

Après en avoir délibéré, Exprime comme suit son avis motivé sur ladite capitulation :

Au moment où l'ennemi se présentait devant la place de Péronne, ses fortifications

étaient en bon état. Son armement consistait en quarante-neuf bouches à feu, dont 11 inférieures, de moitié environ, à charge mement normal.

Les approvisionnements en munitions, boulets et projectiles étaient de même très suffisants. Quant aux vivres, il en restait pour quinze jours au moment de la capitulation.

La garnison, forte de trois mille hommes environ, se composait de bataillons de garde nationale mobile et mobilisée; de 139 hommes du 43^e régiment de ligne, et de 131 fusiliers marins. Cette dernière troupe, dans laquelle se trouvaient bon nombre d'hommes habitués au service des pièces, rendit de grands services par sa discipline, sa formation, son instruction militaire, et servit d'appui d'exemple à la garde nationale.

Le 30 novembre, l'ennemi s'approcha une première fois de la place, lui fit plusieurs sommations de se rendre, qui furent repoussées, s'éloigna, et reparut le 15 décembre pour l'investir.

Le bombardement, commencé le 28 décembre, suspendu à plusieurs reprises par suite des mouvements de l'armée française du Nord, fut poursuivi jusqu'au 9 janvier. Le feu de l'artillerie ennemie, auquel la place répondit d'abord avec succès, prit plus tard une grande intensité. Il fut surtout dirigé sur la ville et détruisit une partie des maisons; les fortifications restèrent intactes.

Dès que l'incendie éclata, la garde nationale et les pompiers, effrayés des dangers que leur faisaient courir les projectiles ennemis, cessèrent tout service et, pour comble de malheur, la rivière qui entoure la place de ses eaux gela par un froid très intense.

Le commandant Garnier, trop facilement impressionné par les plaintes répétées des autorités civiles et des habitants, redoutant un assaut rendu possible par la congélation de la Somme, comptant peu sur le courage de ses troupes, qui cependant ne donnaient aucun signe de faiblesse, accepta, le 9 janvier, et soumit au conseil de défense les propositions de l'ennemi tendant à une capitulation.

Le commandant de place, malgré la protestation du commandant du génie, malgré les recommandations récentes du général en chef de l'armée du Nord, ne tenait point compte de l'importance de Péronne dans la suite des opérations militaires, de la proximité de l'armée française, des pertes peu considérables de la garnison, qui ne comptait que 16 tués et 52 blessés, et oubliant sa lettre du 28 décembre au général ennemi, dans laquelle il le prévenait qu'il défendrait la place jusqu'à la dernière extrémité, se rendit à l'avis de la majorité du conseil de défense et conclut une capitulation avec l'ennemi.

En conséquence de ces faits, le conseil d'enquête blâme le commandant Garnier d'avoir rendu la place dont le commandement lui était confié, sans s'être conformé aux prescriptions de l'article 253 du décret du 13 octobre 1863, et d'avoir accepté, dans la capitulation, la clause en vertu de laquelle les officiers qui engageaient leur parole de ne pas servir contre l'Allemagne pendant la guerre, étaient autorisés à rentrer dans leurs foyers, séparant ainsi leur sort de celui de la troupe, contrairement à l'article 256 du décret précité.

Pour extrait conforme : ESTOILEV

Le président du Conseil d'enquête, Signé : BARAGUEY D'HILLIERS.

Commerce

Havre, 29 mai.
(Dépêche de MM. Kablé, Besswillwald et Co., représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Ventes : 10,000 b.; bonne demande pour disponibles; prix fermes.

Liverpool, 29 mai.
(Dépêche de MM. Kablé, Besswillwald et Co., représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Ventes : 15,000 b.; marché fort.

Les personnes qui emploient l'huile de Foie de morue, soit pour elles, soit pour leurs enfants, nous sauront gré de leur faire connaître l'opinion du professeur Gazenave, médecin de l'hôpital Saint-Louis de Paris, sur le Sirop de Raiford de Grimault, qui la remplace avec avantage.

« J'emploie souvent le Sirop de Raiford iodé de Grimault; c'est un médicament à la fois sûr, doux et facile à manier. Ces conditions le rendent précieux, surtout dans la médecine des enfants. Non-seulement il supplée à l'huile de Foie de Morue, pour laquelle on rencontre quelquefois une répugnance insurmontable, mais il la remplace avec avantage, quand, au bout de quelques temps, l'effet a été incomplet, et quand le malade n'en peut plus prendre. En somme, c'est un très bon agent de médication tonique et iodée, dans tous les cas où il importe de continuer cette médication d'une manière soutenue. »

— Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies, à Roubaix ph. Coille.

Nous lisons dans la Revue de la Mode, sous la signature de M^{lle} la vicomtesse de Renneville :

« J'engage vivement mes lectrices à ne faire aucun achat en robe d'été avant d'avoir écrit à M^{lle} Le Houssel, pp^{re} de l'Union des Indes, r. Aubert, 1, Paris, qui leur enverra franco une magnifique collection d'échantillons de robes foulard de l'Inde, depuis 45 fr. la robe. »

PARIS-JOURNAL

a repris l'envoi du 2^e tirage de l'édit. in-8^e de

BAGAGES

qu'il offre gratuitement à ses abonnés de 5 mois.

Un an, 40 fr.; six mois, 22 fr.; trois mois, 12 fr.

2, rue Favart, Paris.

2311